

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération
n° 2006.02.020**

**Travaux de
déplacement de
réseaux dans le
cadre du
contournement Est
de l'agglomération (
2ème tranche) :
convention entre la
ComAGA et le
Conseil Général**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT.

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE RESEAUX DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT EST DE L'AGGLOMERATION (2EME TRANCHE) : CONVENTION ENTRE LA COMAGA ET LE CONSEIL GENERAL

Dans le cadre des travaux de la 2^{ème} tranche du Contournement Est de l'agglomération d'Angoulême, une convention pour le déplacement de conduites d'eau potable a été signée avec le Conseil général pour la section RD 408 / RD 699 lors de la création du carrefour giratoire de Longiesse.

Le Conseil Général de la Charente souhaite poursuivre les travaux en réalisant les terrassements généraux de la future voie.

Ces travaux seront réalisés par tranches dès 2006 et planifiés sur plusieurs années.

Avant de procéder à ces travaux, il est nécessaire de déplacer et de protéger les conduites d'eau potable et d'assainissement des eaux usées existantes dans l'emprise des travaux.

Le coût total des travaux s'élève à 422 604 € HT soit 505 434,38 € TTC (base des prix 2006) dont :

- Eau Potable : 357 156 € HT
- Eaux Usées : 65 448 € HT

Dans le cadre des travaux liés à la création de voies nouvelles, le Conseil Général de la Charente prend en charge financièrement les dépenses afférentes à l'opération selon les termes du projet de convention joint.

La ComAGA assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre qui sera confiée à la division de l'eau potable et de l'assainissement.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 11 janvier 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de modification et de déplacement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées avec le Conseil Général de la Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la présente convention.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable 2006 et suivants ainsi qu'au budget annexe assainissement 2006 et suivants – article 2315.

D'INSCRIRE les recettes au budget annexe eau potable 2006 et suivants ainsi qu'au budget annexe assainissement 2006 et suivants – article 1313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
LE CONSEIL PREND ACTE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 février 2006	<u>Affiché le :</u> 07 février 2006